

RECLASSEMENT POUR INAPTITUDE

Nous sommes toutes et tous concerné.es



À Plaine Commune, beaucoup d'agents pensent que lorsqu'un collègue est reconnu définitivement inapte aux fonctions de son poste, il doit recevoir 3 propositions de reclassement :

- Ce n'est plus une obligation depuis 2021
- Une réforme voulu par Macron a supprimé cette garantie
- Mais jusqu'à présent, Plaine Commune maintenait malgré tout une pratique
→ au moins une proposition de reclassement était faite

23 février 2026 : UN CAP A ÉTÉ FRANCHI

Pour la première fois, un adjoint technique de 47 ans, a été placé en disponibilité d'office,

→ sans aucune proposition de reclassement,

→ dans l'attente d'une décision de retraite pour invalidité après avis du comité médical du CIG de Pantin.

C'est un précédent grave

Nous ne laisserons personne se faire écarter après des années de loyaux services.

Nous ne laisserons pas disparaître une politique de reclassement qui protégeait les agents usé·es par leur travail.

Aujourd'hui c'est un premier collègue. Demain, n'importe lequel d'entre nous

RASSEMBLEMENT

Pour le maintien

d'une politique de reclassement

Mardi 10 mars - 10H - Siège de Plaine Commune

Dans le cadre d'1 HEURE D'INFO SYNDICALE

+ le temps de route

Pensez à déposer votre demande d'autorisation d'absence au moins 3 jours avant auprès de votre chef

Ce rendez-vous aussi couvert par un préavis de grève

La force de la CGT, c'est vous ! Syndiquez-vous CGT Plaine Commune 01 55 93 56 13 - syndicat.cgt@plainecommune.fr